

Efficacité Transition
Énergétique en Santé
Pays de la Loire

La boîte à outils

LE "COMMISSIONNEMENT ÉNERGÉTIQUE" DES BÂTIMENTS ET DES INSTALLATIONS : VERS UNE GARANTIE ET UN SUIVI DES PERFORMANCES

Qu'est-ce que le commissionnement énergétique ?

Le "commissionnement énergétique" est une démarche qualité qui est mise en place lors de projets d'investissement. Son but est d'assurer la performance énergétique, le confort des occupants et la qualité d'usage.

Cette méthode permet d'éviter les écarts entre les performances énergétiques annoncées (théorie) et ce qui est constaté en exploitation (réalité). Cette démarche est intégrée dès la phase programmation, et se poursuit au-delà de la phase de travaux et de réception avec un suivi en exploitation.

En effet, bien qu'une attention croissante soit portée à la performance des installations énergétiques lors de la conception des bâtiments, si les systèmes et matériaux ne sont pas installés et exploités correctement, les performances énergétiques en pratique ne correspondront pas aux attentes. Dès lors, un processus de commissionnement suivant l'ensemble du projet permet de résoudre ces problèmes, tant au niveau de l'installation que de la formation des personnes responsables.



A lire absolument !

[Pourquoi s'engager ?](#)
[Labels](#)
[Chiffres clés & Cout global](#)
[Retours d'expérience](#)

Quels sont les avantages du commissionnement énergétique ?

Cette démarche permettant de détecter en amont les problèmes inhérents aux installations est un **avantage pour l'ensemble des acteurs du projet** car cela permet :

- Maître d'Ouvrage : Assurer la qualité des travaux réalisés
- Utilisateur : Disposer d'un meilleur confort
- Exploitant : Disposer d'une maintenance facilitée
- Maître d'œuvre et les entreprises de travaux : Collaborer davantage



Une étude d'impact sur différents projets de construction a démontré que :

- Les demandes de modification en cours de chantier sont réduites de 87%.
- Les rappels des entreprises en GPA (Garantie de Parfait Achèvement) baissent de 90%.
- Le coût total de la construction diminue de 4 à 9%.
- Les consommations énergétiques sont réduites car les installations sont réglées plus finement
- Le confort des occupants est amélioré

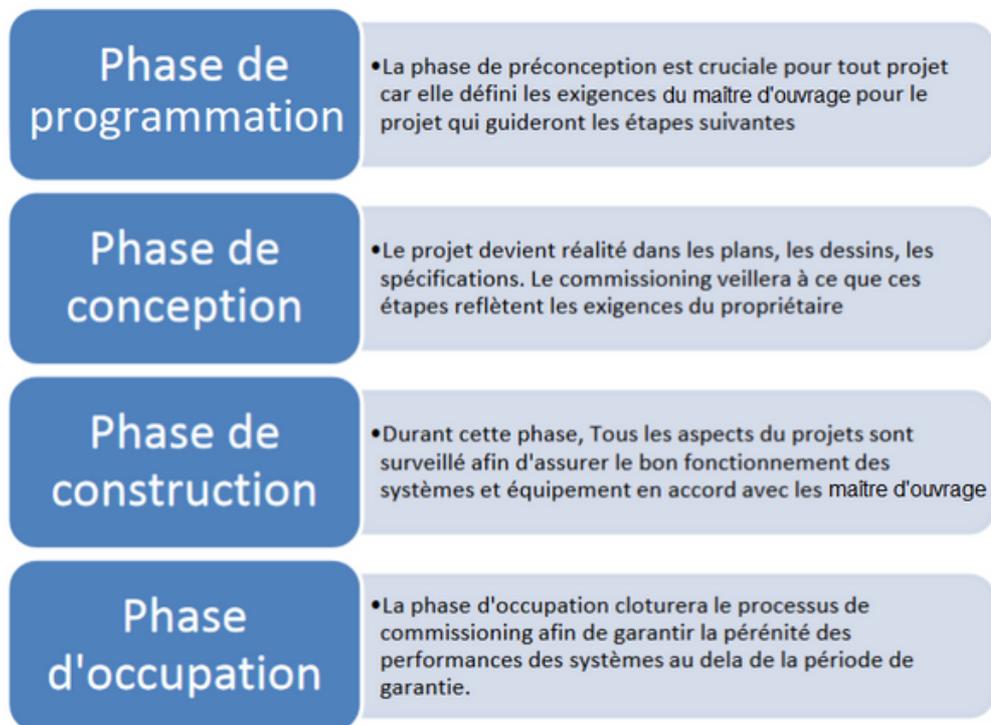
Source : Joy Altwies «Information from a Commissioning Process Case History»



Quand débiter ce processus de commissionnement énergétique ?

Le plus efficace est de débiter le processus de commissionnement énergétique le plus en amont des projet. En effet, l'impact potentiel diminue à mesure que le temps avance. Il est donc primordial d'intégrer cette démarche dès le début de la phase programmation du projet afin d'avoir un impact maximum. Il est en effet plus simple et moins onéreux de corriger des erreurs sur papier que sur le chantier.

Il conviendra donc d'intégrer les exigences de performances énergétiques dès la phase programmation.



Exemples de cahiers des charge

- [Memento COSTIC](#)
- [Outil ADEME](#)
- [Guide ICEB](#)
- [CdC INDDIGO](#)

Source : Guide de commissioning, canmetENERGIE, Portland energy conservation

Quels sont les bâtiments et/ou les installations concernés ?

Pas de notion de surface minimale, cette démarche peut être mise en place dans tous types de structures.

Cette procédure **peut également être appliquée à un équipement technique en particulier**, par exemple une chaufferie ou une GTB (Gestion Technique Bâtiment).

La notion de commissionnement peut également intervenir sur **bâtiment existant** déjà en exploitation. La démarche est similaire et se nomme **rétro-commissionnement énergétique**.

Un **bâtiment évolue et change d'exploitant ou d'occupant**, les usages sont donc différents. Les réglages et les performances énergétiques initiaux ne répondent plus forcément aux besoins actuels. Le rétro-commissionnement énergétique permet d'optimiser le fonctionnement des installations et des équipements, anticiper les dérives de consommations énergétiques et améliorer le confort des usagers.



Outils et ressources

- Onglet « Projet investissement » : [ICI](#)
- Aide financière « AMO Commissionnement » : [ICI](#)
- Vidéo explicative (1:20) : [ICI](#)
- Retours expérience : [Bureaux & Santé](#)

<https://www.eqinov.com/equilibreblogueenergie/les-avantages-du-commissioning/>

<https://energie.wallonie.be/servlet/Repository/le-commissionnement-en-belgique-final.pdf?ID=47524>

